



GUIDE LA LICENCE DÉCOUVERTE

Nouvelle procédure simplifiée via QR code

2026

CONTEXTE :

À compter du **1er janvier 2026**, la gestion des vols découverte évolue : le support papier est remplacé par un dispositif numérique s'appuyant sur HEVA et la Licence Découverte 3 jours.

Objectifs :

- Simplifier la gestion pour les clubs
- Améliorer la traçabilité
- Moderniser l'accueil du public

> La procédure classique via une Licence Découverte 3 jours sur HEVA reste possible.

> Un parcours de prise de Licence Découverte simplifié via un QR code est désormais disponible. **(NOUVEAU)**

RAPPEL : LES DIFFÉRENTES LICENCES FÉDÉRALES

TYPE DE LICENCE	VALIDITÉ	ASSURANCES DISPONIBLES
Découverte QR Code (Nouveau)	3 jours (consécutifs ou non)	IA 10 k€
Découverte 3 jours	3 jours (consécutifs ou non)	IA 10, 15 ou 20 k€
Découverte 6 jours	6 jours (consécutifs ou non)	IA 10, 15 ou 20 k€
Tempo 12 jours	12 jours (consécutifs)	IA 10, 15 ou 20 k€
Duo*	Annuelle	IA 10 ou 15 k€
Asso	Annuelle	IA 10 ou 15 k€
Passion -25ans	Annuelle	IA 10, 15, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200 k€
Passion +25ans	Annuelle	IA 10, 15, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200 k€

* La mutation en Licence duo n'est possible que si le Licencié n'a pas fait de vol solo.

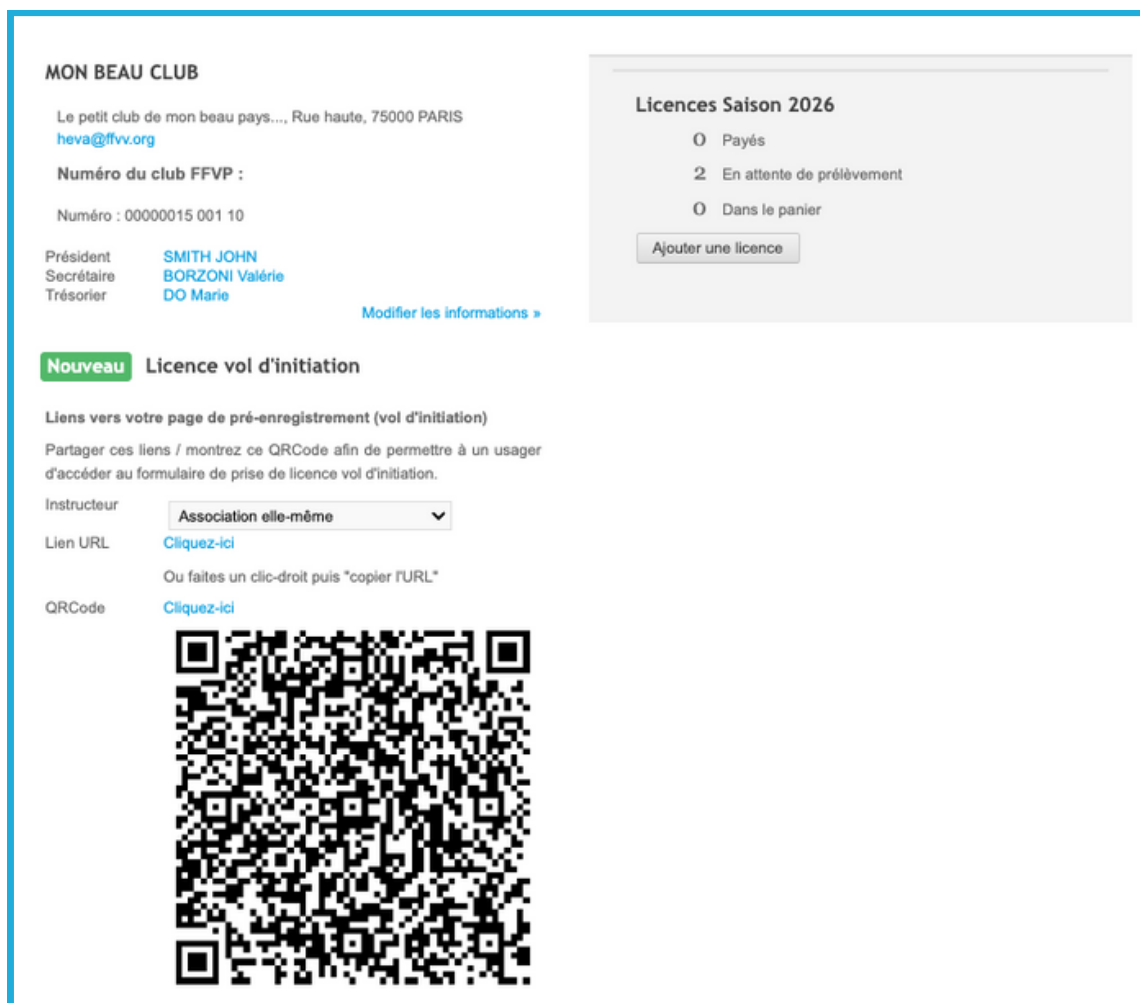
LA LICENCE DÉCOUVERTE

I - CONFIGURATION

Étape 1 – Récupérer son QR code

Un QR code unique est mis à disposition de chaque club dans le module Licence Découverte.

- > Rendez-vous sur **HEVA** : <http://heva.ffvp.fr>
- > Une fois identifié, vous arrivez sur la page d'accueil de votre club où se trouve le nouveau module.
- > C'est ce QR code qui vous permettra de créer les Licences Découverte.



MON BEAU CLUB

Le petit club de mon beau pays..., Rue haute, 75000 PARIS
heva@ffvp.org

Numéro du club FFVP :
Numéro : 00000015 001 10

Président **SMITH JOHN**
Secrétaire **BORZONI Valérie**
Trésorier **DO Marie**

[Modifier les informations »](#)

Licences Saison 2026

- ☐ Payés
- ☒ En attente de prélèvement
- ☐ Dans le panier

[Ajouter une licence](#)

Nouveau Licence vol d'initiation

Liens vers votre page de pré-enregistrement (vol d'initiation)
Partager ces liens / montrez ce QRcode afin de permettre à un usager d'accéder au formulaire de prise de licence vol d'initiation.

Instructeur **Association elle-même**

Lien URL [Cliquez-ici](#)
Ou faites un clic-droit puis "copier l'URL"

QRCode [Cliquez-ici](#)



Étape 2 – Quel QR code utiliser ? Choisir le mode de validation

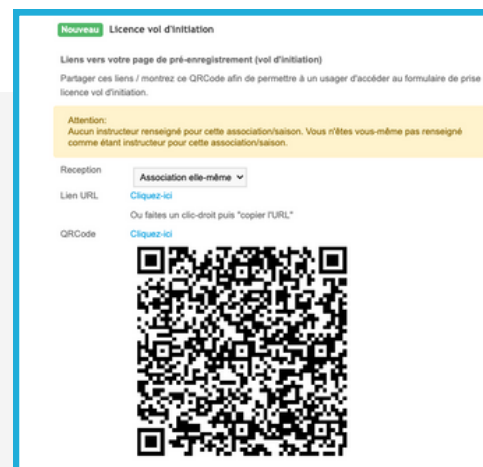
Deux types de QR codes sont disponibles pour la prise d'une Licence Découverte.

> Le choix du QR code détermine la façon dont le formulaire est prérempli pour le participant et qui reçoit et valide la demande côté club.

> Option A – Le QR code de l'association (club)

- Le participant accède à un formulaire standard.
- Il doit sélectionner :
 - Soit **le pilote** qui effectue le Vol Découverte dans la liste proposée
 - Soit **L'association** (*option en cours de développement*)

> Ce QR code est à privilégier lorsque la gestion des vols découverte est **centralisée par le club** (secrétariat, accueil, tablette en piste).



Nouveau Licence vol d'initiation

Liens vers votre page de pré-enregistrement (vol d'initiation)
Partager ces liens / montrez ce QRCode afin de permettre à un usager d'accéder au formulaire de prise de licence vol d'initiation.

Attention: Aucun instructeur renseigné pour cette association/saison. Vous n'êtes vous-même pas renseigné comme étant instructeur pour cette association/saison.

Reception Association elle-même ▼
Cliquez-ici

Lien URL Ou faites un clic-droit puis "copier l'URL"
Cliquez-ici

QRCode

✉ **Notification** : L'e-mail de demande de licence est envoyé au pilote sélectionné et à l'association.

👉 La première action effectuée (validation ou refus) est prise en compte.

🔧 **Évolution en cours** : Une option permettra prochainement de sélectionner uniquement l'association, afin que le formulaire de validation soit envoyé exclusivement à l'adresse e-mail du club.

> Option B – Le QR code du Pilote Vol Découverte

- En scannant le QR code d'un pilote spécifique (ex. QR code de Pierre PAUL), le participant accède au même formulaire, avec le Pilote déjà renseigné automatiquement.
- Cette option limite les erreurs de sélection côté participant.

> Ce QR code est recommandé lorsque le pilote gère directement ses vols découverte avec les passagers.

✉ **Notification** : L'e-mail de demande est envoyé au pilote concerné et à l'association.

👉 La première action effectuée (validation ou refus) est prise en compte.



Nouveau Licence vol d'initiation

Liens vers votre page de pré-enregistrement (vol d'initiation)
Partager ces liens / montrez ce QRCode afin de permettre à un usager d'accéder au formulaire de prise de licence vol d'initiation.

Instructeur

Lien URL

QRCode

✓ Association elle-même
Monsieur PIERRE PAUL
Madame SMITH JOHN (moi-même)

IMPORTANT!

Comment gérer sa liste de Pilote Vol Découverte ?

Pour qu'un Pilote soit visible dans la liste, il doit :

- soit être déclaré comme **instructeur sur GESASSO**.
- Soit être déclaré comme **Pilote Vol Découverte dans sa fiche HEVA**.

Comment ajouter un pilote Vol Découverte dans la liste ?

Pour ajouter un Pilote Vol Découverte sur HEVA vous devez :

- Ouvrir la fiche HEVA de la personne
- Cliquer sur Modifier
- Cocher la case "est Pilote Vol Découverte ?"
- Enregistrer



Monsieur PAUL PIERRE
né le 27 sept. 1947 (78 ans)

Existant mais désynchronisé (données non calquées)

Domicile :
Fixe : Non renseigné
Mobile :
Email :
Est instructeur ? : Oui
Responsables légaux :
- : (Non)
- : (Non renseigné, Non renseigné)

Modifier

Adhésion: MON BEAU CLUB Saison 2026

Monsieur PIERRE PAUL, les champs marqués * sont obligatoires

* CIVILITÉ ☒ M. ☐ Mme

* NOM PIERRE

* NOM DE NAISSANCE PAUL

* PRÉNOM PAUL

2E PRÉNOM

3E PRÉNOM

* NÉ LE 27-09-1947

Format: j-mm-aaaa

CAT. INSEE Retraité

* NATIONALITÉ Français(e)

UTILISATION COMMERCIALE ? ☒

EST INSTRUCTEUR ? ☒

EST PILOTE VOL DÉCOUVERTE ? ☐

⚠ Sans pilote VD déclaré ni mail générique, aucune validation n'est possible.

II PROCÉDURE CLUB / PASSAGER VOL DÉCOUVERTE

1 Étape 1 – Le participant scanne le QR code du club ou du Pilote VD

2 Étape 2 – Le participant complète et valide le formulaire

- sélectionne le Pilote Vol Découverte (si non prérempli),
- renseigne les informations demandées,
- si le participant est mineur, les informations du représentant légal sont également requises,
- valide le formulaire pour transmettre la demande.

3 Étape 3 – Notification envoyée au pilote et au club

Dès l'envoi du formulaire, un e-mail automatique est transmis :

- au pilote sélectionné
- et à l'adresse mail générique du club

L'e-mail contient :

- les informations saisies par le participant
- deux actions possibles : Valider ou Refuser

4 Étape 4 – Vérification des informations

Avant toute validation, le pilote ou le club vérifie que :

- l'identité du participant est correcte,
- le pilote correspond bien au vol prévu,
- pour un mineur, les informations du représentant légal sont complètes.

⚠ Cette vérification doit impérativement être faite avant le vol.

5 Étape 5 – Validation ou refus

✓ Valider

- La Licence Découverte est créée automatiquement dans HEVA.
- Le panier du club est mis à jour selon le fonctionnement habituel de HEVA.
- Le participant reçoit immédiatement sa licence signée électroniquement (PDF téléchargeable).
- Le club reçoit également la confirmation de validation (fonctionnalité en cours de déploiement).

✗ Refuser

- La demande est annulée.
- Aucune licence n'est créée.
- Aucun prélèvement n'est déclenché.
- Le participant devra recommencer la saisie si nécessaire (en scannant à nouveau le QR code).

⚠ POINTS DE VIGILANCE

- Le vol ne doit jamais être réalisé sans validation préalable.
- Tant que la demande n'est pas validée, **aucune couverture ne s'applique**.

Pour toute question ou problème rencontré, n'hésitez pas à nous contacter :

- Concernant les licences ou assurances : licences.assurances@ffvp.fr
- Problèmes techniques ou informatiques : support@ffvp.fr

III FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

■ La prise d'une licence fédérale est-elle obligatoire pour un vol découverte ?

> Non. Toutefois, la Fédération recommande fortement la souscription d'une Licence Découverte afin d'assurer le participant et de sécuriser juridiquement le club et le pilote.

■ Que couvre exactement la Licence Découverte ?

> La Licence Découverte 3 jours inclut automatiquement :

- une assurance Individuelle Accident (IA) à hauteur de 10 000 €,
- une assistance rapatriement,
- une couverture au sol vis-à-vis des tiers.

Des niveaux de couverture supérieurs (15 000 € ou 20 000 €) restent disponibles via une création classique de licence dans HEVA.

■ Que se passe-t-il si le participant n'a pas de licence ?

Sans licence : le participant ne bénéficie d'aucune couverture personnelle, seule la responsabilité civile du pilote peut être sollicitée, uniquement en cas de faute avérée.

Aucune indemnisation automatique n'est prévue pour le participant, qui devra avancer les frais en cas d'accident.

C'est pourquoi la Fédération recommande fortement la souscription d'une Licence Découverte (avec assurance IA), qui permet une prise en charge immédiate et sans litige.

■ Peut-on encore utiliser des Bons Vols d'Initiation papier ?

Non. À compter du 1er janvier 2026, les bons papier seront définitivement supprimés. Rapprochez-vous du secrétariat fédéral pour obtenir les informations : info@ffvp.fr

■ Comment récupérer le QR code du club ?

Le QR code est disponible directement sur la fiche HEVA du club, dans le module Licence Découverte.

■ Le QR code du club peut-il être partagé ?

Non. Le QR code est unique et réservé à un usage interne au club. Il ne doit pas être diffusé publiquement.

■ Que faire si le participant n'a pas de smartphone ?

Le club peut :

- mettre à disposition une tablette ou le smartphone du pilote
- ou créer la Licence Découverte directement dans HEVA via la procédure classique.

Astuce : prévoir une tablette à l'accueil ou en piste facilite la gestion des visiteurs non équipés.

■ Comment faire si des personnes apparaissent dans la liste "Pilote" alors qu'elles ne devraient pas ?

> Les instructeurs sont actuellement récupérés à partir des déclarations GESASSO. Il est donc possible que la liste ne soit pas encore totalement exhaustive ou à jour. Des travaux sont en cours pour améliorer ce point.

> Concernant les Pilotes Vol Découverte, la déclaration doit pour l'instant être réalisée dans HEVA, en cochant la case « Est pilote Vol Découverte » dans la fiche de la personne concernée.

■ Je n'ai pas reçu l'e-mail de validation ou de confirmation, que faire ?

Vérifiez en priorité le dossier SPAM / Courrier indésirable de votre messagerie.



Association Loi 1901, reconnue d'utilité publique SIREN 394 220 420 - APE 9499 Z La FFVP est inscrite à l'ORIAS sous le N°18 005 922 en tant que Mandataire d'Intermédiaire en Assurances d'AIR COURTAGE ASSURANCES.

En vertu des obligations d'informations prévues aux articles L520-1 et R 520-1 du Code des assurances, elle n'a aucun lien capitalistique avec une entreprise d'assurances.

La FFVP perçoit une rémunération en tant que MIA par l'intermédiaire d'AIR COURTAGE ASSURANCES. Réclamation liée à la Fédération :

FFVP - aérodrome 04600 Saint Auban ou par email à licences.assurances@ffvp.fr

Réclamation liée à l'assurance : AIR COURTAGE ASSURANCES – Service Réclamations - 330 Allée des Lilas | Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche - 01150 SAINT VULBAS

Par email à reclamation@air-assurances.com ou en ligne via le formulaire Réclamation Médiation:

*Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org
Plus d'informations www.mediation-assurance.org*